



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en Salle du conseil, sous la présidence, de Monsieur EL FADL Philippe, Adjoint au Maire.

Présents :

MN. PEAN DE PONFILLY, C. MONTEL, S. MERCIER, P. EL FADL, J. GRENOT, P. DELAITRE, JF. LEFEBVRE, J. BOURGEOIS, R. EBERENA, P. DEMONCHY, C. BRUNET, A. ALERIC,

Etaient absents :

B. COURTY, donne pouvoir à P. EL FADL,
V. CALDIER, donne pouvoir à C. MONTEL,
C. MAILLOT,

Nombres de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation : 08/09/2020

Date d'affichage : 08/09/2020

Secrétaire de séance : C. MONTEL

ORDRE DU JOUR

- Réalisation d'emprunt (39)
- Conservation des pouvoirs de police spéciale du Maire (40)
- Décision Modificative N°1 (41)
- Avenant à la convention centre de loisirs (42)
- Demande de subvention auprès du département programme Voirie Réseaux Divers 2020-22 (43)
- Désignation des délégués du SITERR (44)

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 16/07/2020 est approuvé.

Monsieur EL FADL propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1/ Désignation des délégués SMTS
- 2/ Modification du plan d'aménagement de la place

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Réalisation d'un emprunt pour rachat du prêt de l'école auprès de la Caisse d'épargne

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2020,

Considérant la négociation de Mme le Maire, faite librement dans le cadre de ses délégations, auprès des établissements bancaires des conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment),

Monsieur EL FADL propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour racheter en renégociant, l'emprunt actuel de l'école : restant dû au 25/09/2020 - 329 688.13€ + 50 160.26€ d'indemnités refinancées soit :

- 379 848.39 € en offre : à taux fixe 1.67 % sur 17 ans, échéances constantes, en périodicités trimestrielles, avec la commission de gestion de dette de 759.70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0) :

Décide de réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

-379 848.39 € en offre : à taux fixe 1.67 % sur 17 ans, échéances constantes, en périodicités trimestrielles, avec la commission de gestion de dette de 759.70€.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

CONSERVATION DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du conseil communautaire et l'élection d'un nouveau président,

Vu que la loi organise le transfert automatiquement des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collectes de déchets ménagers, de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de circulation et de stationnement sur voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux taxis, ainsi qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne,

Vu que les maires ont un délai de 6 mois après l'élection du Président de l'intercommunalité pour s'opposer à ces transferts,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0), de conserver les pouvoirs de police spéciale du Maire,

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2020 voté le 26/05/2020,

Considérant la demande de la trésorerie d'intégrer les études du compte 2031 vers les comptes 23,

Considérant les études suivantes qu'il convient d'intégrer :

| N° inventaire d'origine | Désignation Service / Localisation (3) | Acquisition | | cpte intermédiaire | n° inventaire définitif |
|-------------------------------|--|-------------|------------------|-----------------------|----------------------------|
| | | Date | Montant | | |
| 11TRAEPLOG02 | Etude - implantation d'un commerce multiservices a | 30/11/2011 | 2 046,00 | 2313 | 04.TRA.AUT.1 |
| 13TRASPO01 | ETUDE THERMIQUE SALLE DES FETES | 25/07/2013 | 4 784,00 | 2313 | 2017,2313,01 |
| 13TRASPO01 | M O ET ETUDE THERMIQUE SALLE POLYVALENTE | 25/07/2013 | 10 764,00 | 2313 | 2017,2313,01 |
| 14TRAEGLI03 | M O EGLISE PHASE 2 A COM PTE 2 | 27/05/2014 | 149184 | 2313 | 95.TRA.EGL.2 |
| 14TRAEGLI09 | EGLISE PHASE 2 NOTE D'HONORAIRES N°3 | 01/08/2014 | 1207,68 | 2313 | 95.TRA.EGL.2 |
| 14TRAEGLI10 | EGLISE PHASE 2 NOTE D'HONORAIRES N°3 | 01/08/2014 | 1207,68 | 2313 | 95.TRA.EGL.2 |
| Total du compte : 2031 | | | 21 501,20 | | |

Considérant que lesdites études ont été suivies de travaux,

Madame HIDRIO explique que ces écritures doivent faire l'objet d'écritures budgétaires dites patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et recettes d'investissement sans autres crédits telles que :

| | | | |
|---------------------------|----------|------|--------------------|
| Dépenses d'investissement | Chap 041 | 2313 | 21 501,20 € |
| | | | 21 501,20 € |
| Recettes d'investissement | Chap 041 | 2031 | 21 501,20 € |
| | | | 21 501,20 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0), vote ces décisions.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal,

Vu la convention avec l'association « Centre de loisirs de Richebourg » du 01/09/2008 pour une durée de 4 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Décide d'attribuer, la participation suivante :

| Association | Montant |
|-------------------|----------|
| Centre de Loisirs | 25 000 € |

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Mme Maillot arrive à 20h55,

Délibération n° 2020-043

Nomenclature Actes : 7.5

DEMANDE DE NOTIFICATION DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur EL FADL expose au Conseil municipal que par délibération en date du 26/06/2020, le Conseil départemental des Yvelines a voté le programme 2020-2022 en matière de voirie et réseaux divers.

La commune pouvant bénéficier d'un montant de subvention, avant répartition, de **258 860 €, soit 70 %** du montant de **369 800 €**, il propose au Conseil municipal de solliciter la subvention au Conseil départemental.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu le projet d'aménagement de voirie et réseaux divers,

Vu, le budget primitif 2020 de la commune de Richebourg,

Vu la délibération fixant la répartition en ml de la voirie communale entre CCPH et commune,

Considérant les politiques du Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0),

DECIDE :

- Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers.

La subvention s'élèvera avant répartition, à **258 860 euros** hors-taxes soit **70 %** du montant de travaux subventionnables de **369 800 € hors-taxes**

- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, et les voiries communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

- Imputation budgétaire de la dépense (en investissement) : **2315**

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la jolie

Délibération n° 2020.044

Nomenclature Actes : 5.3.1

DESIGNATION DES DELEGUES DU SITERR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des différents syndicats fixant la représentation des communes en leur sein,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0), pour chaque délégué,
Désigne les délégués suivants apparaissant dans le tableau ci-après :

| Etablissement Public de coopération Intercommunale | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|---|--|---|
| S.I.T.E.R.R | Syndicat Intercommunal de Transport et d'équipement de la région de Rambouillet -Mme ALERIC Aurélia -Mme PEAN DE PONFILLY Marie-Noëlle | -M. EL FADL Philippe -Mme MERCIER Sophie |

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

DESIGNATION DES DELEGUES – SMTS

Monsieur EL FADL explique qu'il convient de désigner les délégués au Syndicat mixte de transport scolaire Mantes Maule Septeul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0), désigne,

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|--------------------|
| Chrystel BRUNET | Christelle MAILLOT |
| Philippe DEMONCHY | Johan BOURGEOIS |

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

AVIS SUR MODIFICATIONS DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur EL FADL explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan d'aménagement de la place, dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre bourg, et en particulier pour la revitalisation commerciale.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu le projet d'aménagement de la place élaboré par Monsieur SOLER de la société JSI situé 19, route de Gambais 78550 BAZAINVILLE, Maître d'œuvre de l'opération,

Considérant les politiques du Conseil Départemental de valorisation du patrimoine environnemental et culturel et leur souhait de développer les atouts touristiques locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DECIDE :

- d'approuver les modifications apportées sur le plan d'aménagement de la place,

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la jolie

Questions diverses :

1/ Monsieur Lefebvre présente pour information les modèles des luminaires choisis par le précédent conseil municipal dans le cadre des travaux du centre bourg.

2/ Madame MONTEL informe le conseil du RDV qu'elle a eu cet après-midi avec Mme Courty et un médecin porteur du projet suivant : installer dans des communes dépourvues de médecin, une possibilité de téléconsultation avec un médecin. Ce projet serait financé par le Département à condition que la commune mette à disposition un local. Un ou une infirmière superviserait la consultation sur place. Deux médecins pilotent ce projet. Une partie de la bibliothèque pourrait convenir. La commune a donné son accord de principe.

202005

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Secrétaire de séance : Caroline MONTEL

Caroline MONTEL